

Département

Meurthe et Moselle

N° d'ordre : 2024-04

Nombre de membres :

En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Objet

Rapport d'Orientation
Budgétaire 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 mars 2024

Président : M. OGIEZ

Présents : C. JACOB – M. BENZAIED – J-C MASSON – J. ENEL – Dr J-P MIGNOT -
J. BURGER – M-C DANNEBEY – M. ROYER - C. MARCHAL - E. HUMBERT -
E. JACQUESSON

Absent : R. CORBERAND

Excusé : M. OGIEZ

Pouvoir : C. FRANCHE à C. JACOB
L. ZIETERSKI à E. JACQUESSON
V. BADER à M-C DANNEBEY
A. ANDRÉ à C. JACOB

Secrétaire : M. ROYER

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du C.C.A.S est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire.

Il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective. Le DOB donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement. S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Étape essentielle de la procédure budgétaire, le ROB participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions des finances du CCAS, préalablement au vote du budget primitif. Il présente les orientations budgétaires envisagées de l'exercice.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS, et ceci bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par an, restitué en Conseil d'Administration, par les documents-cadres comme la présentation du budget, la présentation du compte administratif, les délibérations modificatives du budget, etc.

Le vote du Budget 2024 du C.C.A.S aura lieu le 10 avril 2024 lors de la séance du conseil d'administration.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du C.C.A.S et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que les administrateurs souhaitent impulser.

Eléments du contexte

Le C.C.A.S est un établissement public communal ayant une autonomie administrative, financière et fonctionnelle (organe délibérant, organe exécutif, personnel propre et patrimoine).

Toutefois, en vertu du principe de rattachement à la commune, celle-ci dispose d'un véritable droit de regard sur les principales actions du C.C.A.S d'autant plus que sa mission est de mettre en œuvre la politique sociale de la ville.

En effet, le C.C.A.S est financièrement lié à la Ville puisque la subvention représente plus de 70 % de ses ressources. La contrainte budgétaire de la Ville de Pulnoy a donc un impact sur celle du C.C.A.S.

Bilan des actions 2023

Budget annuel du service :

Fonctionnement : Dépenses : 63 189,69 € / Recettes : 63 189,69 €

Investissement : Dépenses : 13 000,00 € / Recettes : 13 000,00 €

Bilan quantitatif :

Aides factures d'eau : 1 333,07 €
Aides factures de loyer : 300,00 €
Aides bons alimentaires : 405,00 €
Aides vacances seniors : 502,90 €
Divers : 958,17 €
1ers départs : 700,00 €
Aides énergie : 1 186,56 €

| TABLEAU RÉCAPITULATIF BUDGET DÉPENSES | | | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|---------------|-----------------|--------------------|
| COMPTE | RUBRIQUES | MONTANT PRÉVU | MONTANT DÉPENSÉ | MONTANT DISPONIBLE |
| 6042 | PASS BUS | 1 800,00 € | 842,00 € | 958,00 € |
| 6042 | PREMIERS DEPARTS | 1 000,00 € | 700,00 € | 300,00 € |
| 6042 | FLYERS FRIGO SOLIDAIRE | 3 000,00 € | 272,40 € | 2727,60 € |
| 6561 | EAU | 3 598,00 € | 1 333,07 € | 2 264,93 € |
| 6561 | SECOURS | 5 500,00 € | 2 444,73 € | 3 055,27 € |
| 6561 | BONS ALIMENTAIRES | 1 300,00 € | 405,00 € | 895,00 € |
| 6562 | VOYAGES SENIORS | 800,00 € | 502,90 € | 297,10 € |
| 6562 | AIDES CANTINE | 500,00 € | | 500,00 € |
| 6561 | AIDES CENTRE AERE - MERCREDIS | 500,00 € | | 500,00 € |
| 6562 | TELEALARME | 240,00 € | | 240,00 € |
| 6574 | AIDES ASSOCIATIONS | 3 000,00 € | 2300,00 | 700,00 € |
| 6182 | ABONNEMENT | 80,00 € | 73,00 € | 7,00 € |
| 6451 | COTISATIONS URSSAF | 900,00 € | | 900,00 € |
| 6281 | COTISATIONS CTASF | 700,00 € | 700,00 € | 0,00 € |

Quelques actions menées

- + Création de la plaquette, ayant pour objectif de faire connaître le CCAS et toucher le maximum de personnes qui relèveraient des missions du CCAS.
- + Poursuite du travail étroit avec Pas dans l'objectif d'une prise en charge globale de la situation, la réponse ponctuelle du colis alimentaire n'étant pas toujours suffisante.
- + Mise en place et financement de la communication autour du frigo solidaire en collaboration avec la mission ados.
- + Participation à l'élaboration de l'ABS avec présentation de ses résultats début 2024.

Les orientations 2024

Au vu du bilan 2023, nous pouvons nous rendre compte que le nombre de personnes aidées a diminué (sauf pour les premiers départs), le constat est identique au sein de l'association PAS. On s'aperçoit que, pour la troisième année consécutive, le budget d'action sociale prévu est trop important.

Pourquoi ?

Moins de besoins ?
Plus de dispositifs d'aide de la part des autres institutions ?
Problème de communication ?
Difficultés à s'adresser au CCAS ?

Suite à l'analyse des besoins sociaux plusieurs problématiques se sont dégagées :

- Population vieillissante, avec parfois des difficultés pour se déplacer et une inquiétude par rapport à leur maintien à domicile.
- Une augmentation de la précarité : 201 ménages sont en dessous du seuil de pauvreté (1176 euros par mois).
- Un nombre important de familles monoparentales (282 familles monoparentales).
- Un nombre important de femmes (300) qui pourraient être actives et qui ne le sont pas (moyen et coût de la garde des enfants ?, coût du transport ? ...).
- Enfin, durant ces trois derniers mois, nous avons également pu constater quelques demandes concernant la difficulté à payer la mutuelle.

Ainsi afin d'orienter le budget 2024 en cohérence avec les besoins de la population et dans le souci de leur autonomisation, il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les orientations budgétaires suivantes :

- Poursuivre l'accès aux droits et lutter contre le non recours.
- Informer l'ensemble des Pulnéens sur les actions du CCAS.
- Améliorer la pertinence des aides apportées aux ménages en fragilité.
- Poursuivre le travail de collaboration et soutenir l'association PAS pour une prise en charge des situations.

Quelques propositions:

- Diffusion et distribution de la plaquette d'information sur le rôle du CCAS courant 2eme trimestre 2024.
- Accès à une possibilité de prêts solidaires avec une enveloppe de 3000 euros pour l'année.
- Achat et distribution de 40 "Une boîte pour une vie" pour les personnes en situation de fragilité.
- Développement du dispositif AD2S (Mutuelle santé négociée à un tarif préférentiel pour les publics en difficulté).

- Réfléchir et travailler sur la mise en place d'une mutuelle communale suite à la demande de plusieurs Pulnéens. (Ce dispositif fera l'objet d'un groupe de travail).
- Mise en place d'un dispositif ayant déjà existé : "Coup de pouce pour l'emploi" qui consisterait à aider toutes personnes qui commencent une activité professionnelle, pour les frais de transport, de garde, de cantine... (Ce dispositif fera l'objet d'un groupe de travail).
- Réactualiser la grille « Aide aux vacances seniors » compte tenu de l'augmentation du prix du transport.
- Améliorer la communication sur l'aide vacances, l'aide au financement du centre aéré au moment des inscriptions.

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. confirme son accord sur les propositions susvisées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 29 mars 2024

La Vice-Présidente du C.C.A.S.

Carine JACOB

